



Ville
PREFECTURE de LA GUADELOUPE
TROIS-RIVIÈRES
 Courrier
 Arrivé
 Le: **28 OCT. 2016**
 Loi 82.213 du 2.3.82

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 27 SEPTEMBRE 2016
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
de la convocation

21/09/2016

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 26
Absents : 03
Dont Procuration : 02

Vote à l'unanimité

Pour : 28
Contre : 00
Abstentions : 00

03

L'An Deux Mil Seize, le mardi 27 septembre, à dix-huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le **21 septembre 2016**.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. LAROCHELLE Louis – M. CHAIBRIANT Michel – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. NOËL Jean-Philippe – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – M. JULAN José – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy(26)

REPRÉSENTÉS : M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – Mme LAROCHELLE Laurence (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude).....(2)

ABSENTE : Mme CHRISTOPHE Laurence.....(1)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une **secrétaire** pris au sein du conseil, Madame Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES
 DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE
 AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE « LES ROCHES
 GRAVEES » DE TROIS-RIVIERES**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 modifiant la composition des Conseils d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) ;
- Vu la délibération n°18 du 8 décembre 2014 portant désignation de délégués du Conseil Municipal pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du collège « Les Roches Gravées » ;
- **Considérant** la nécessité de renouveler les membres du conseil municipal devant siéger au conseil d'administration du collège « les Roches Gravées » de Trois-Rivières, suite à la démission d'un conseiller municipal ;
- **Considérant ainsi que** pour la commune de Trois-Rivières, la composition à retenir est la suivante :
 - 1 conseiller de la commune ;
 - 1 conseiller communautaire ;

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

.../...

.../...

Article 1 :

Désigne comme membre remplaçant pour siéger au sein du Conseil d'Administration du collège « Les Roches Gravées » :

- **En qualité de conseiller de la commune** : M. Jean-Philippe NOËL comme membre titulaire et Mme Louisiane LAUTRIC DEGLAS comme membre suppléant.

Article 2 :

Entérine les autres membres siégeant au sein du Conseil d'Administration du collège « Les Roches Gravées » :

- **En qualité de conseiller communautaire** : Mme Christelle GILLES comme membre titulaire et M. Jean-Louis FRANCISQUE comme membre suppléant.

Article 3 :

Charge Madame le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

28 OCT. 2016

La publication et/ou la notification
le

03 NOV. 2016

